



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 267-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **267-2023** relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le conseil municipal le 9 mai 2023;

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délivré, le 31 mai 2023, le certificat de conformité numéro TSR 2023-01 déclarant ainsi le règlement numéro 267-2023 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QUE le règlement numéro 267-2023 est **entré en vigueur** le 31 mai 2023.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 1^{er} juin 2023.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière